



# Bulletin Officiel

N° 5485 Jeudi 16 Novembre 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS 2

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING 2017-2 3-7  
ATTIJARI LEASING 2017-1 8-12

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 2017-2 13-15  
AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2 16-21

#### AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT - 22-25

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE 26

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT 27-31

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE SANIMED 32

#### ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGE - 33

#### INFORMATIONS POST AGE - AGO

SOTUVER - AGE - 34-35  
SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE NABEUL – SRTGN – AGO - 36-40

#### COURBE DES TAUX

41

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

42-43

#### ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

#### ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AUX 30 SEPTEMBRE 2017

- CAP OBLIG SICAV
- SICAV SECURITY
- AMEN TRESOR SICAV
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DU CMF

## بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 06 نوفمبر 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد أمال بن السّاسي والسيّد محمد رياض زفروف كـ ممثّلين قاريّين عن "الشركة التونسية للبنك" بمجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة " STB Finance " .

2017 - AC - 235

## بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 06 نوفمبر 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد محمد فاضل عبد الكافي كرئيس مجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة "التونسية للأوراق المالية" .

2017 - AC - 236

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« TUNISIE LEASING 2017-2 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/08/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2017-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/11/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/02/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/02/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/11/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 180,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/02/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/02/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/02/2023** pour la catégorie A et le **08/02/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 février de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/02/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **08/02/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **08/02/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,692% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

**Garantie** :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt**: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **30 octobre 2017**.

**Notation de la société**: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-0986, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«Attijari Leasing 2017-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de sa actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que sa actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**ARAB INTENATIONAL LEASE**  
**Filiale BTK – Groupe BPCE**  
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars  
Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-  
R.C. : N° B111820/1996

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**« AIL 2017-2 »**  
**DE 5 000 000 DE DINARS**  
**Sans recours à l'appel public à l'épargne**

## 1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 <sup>ere</sup> à la 5 <sup>eme</sup> année

## 2 - Renseignements relatifs à l'émission

### ▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### ▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **06/11/2017** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **26/12/2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### ▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

### **1 - Caractéristiques des titres émis**

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2017-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2022**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.  
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/12/2018**.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à

- verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.  
Ce taux est de 8% l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

- Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2017-2** » sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

- La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

- La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

- ✓ **Mode de placement :**

- Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.** Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

- Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

- Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :**

- Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

- L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

- L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres**

- Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ **Tribunal compétent en cas de litige**

- Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

- Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

**AMEN BANK**

*Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars  
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées  
Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996  
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517*

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné  
sans recours à l'appel public à l'épargne  
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »  
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars  
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 <sup>ère</sup> trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

**1. Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

**2. Renseignements relatifs à l'émission :**

**2-1 Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

\* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

## **2-2 Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

## **2-3 But de l'émission :**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **3. Caractéristiques des titres émis :**

**Dénomination de l'emprunt :** « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

**Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Forme des obligations:** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Nature des titres :** Titres de créances.

**La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

### **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

### **Jouissance :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### ***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

### **Amortissement et remboursement :**

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

**Paiement :**

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

**Durée totale :**

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

**Durée de vie moyenne :**

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

#### **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

#### **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

#### **Rang de créance**

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

### **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

### **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

### **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–**

**Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie**

**Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne**

**décidée par**

**l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017**

**1 – Renseignements généraux concernant la société :**

**1.1-Dénomination et siège social :**

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.  
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

**1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :**

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

**1.3-Date de constitution et Durée :** SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

**1.4-Objet social :** la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

**1.5-Registre de commerce :** B 152 981 996

**1.6-Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre

**1.7-Nationalité :** tunisienne.

**1.8-Capital social :** Le capital social s'élève à 21. 941.250 DTs divisés en 21.941. 250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

**1.9-Régime fiscal :** Droit Commun.

**1.10-Matricule fiscal :** 0022671F/ P / M 000

**1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société :** Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Té Boulba - Tunisie

**1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :** Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

**2 – Administration et contrôle :****2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

\*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

**2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :**

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

\*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

**2.3- Contrôle :**

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
<b>Monsieur Ammar AMRI</b> , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	<b>Bureau :</b> Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - <b>Tel :</b> 71 947 383 <b>Fax :</b> 71 947 604	2017-2019

\*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

**3- Renseignements relatifs à l'opération :**

**3.1-Décision à l'origine de l'émission :** L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

**3.2-But de l'émission :** Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

**3.3-Caractéristique de l'émission :** Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

**3.4-Prix d'émission :** Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

**3.5-Droit préférentiel de souscription :** La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>5 920 000</b>	<b>5 920 000</b>	<b>1 480 000</b>	<b>7 400 000</b>

**3.6-Période de souscription :** Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**3.7-Etablissements domiciliaires :** Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

**3.8-Modalités et délais de délivrance des titres :** La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

**3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites :** Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

**3.10-Structure du capital avant et après augmentation :** La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
<b>Total</b>	<b>21 941 250</b>	<b>100.00%</b>	<b>5 920 000</b>	<b>27 861 250</b>	<b>100.00%</b>

- Suite -

#### **4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

##### **4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

##### **4.2-Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

**4.3-Régime fiscal applicable :** La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

**4.4-Marché des titres :** Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

**4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :** Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### **4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE**

**HANNIBAL LEASE**

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars  
Registre de Commerce : B138962001  
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki  
– Les Berges du Lac- 1053 Tunis  
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**BANQUE DE L'HABITAT**

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

**Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

**Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

**AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE**

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

**Prix d'émission des actions nouvelles**

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**A titre irréductible** : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

**A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

### **Souscription publique**

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....  
(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

## **AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

### **Montant**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

### **Droits d'attribution**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

### **JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES**

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

## **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/11/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

-----  
(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES**

Augmentation de capital annoncée

**Société SANIMED**

Siège social : Route de Gremda km 10.5/B.P 68 Markez Sahnoun

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SANIMED a décidé, lors de sa réunion du 18 Mai 2017, d'augmenter le capital social et de le porter de **12 400 000 dinars à 13 751 600 dinars** et ce, par **l'augmentation de la valeur nominale qui passera de 1 dinar à 1,109 dinar.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital et constater la réalisation de l'opération.

Usant des pouvoirs qui lui ont été délégués, le Conseil d'administration de la société réuni le 19 septembre 2017, a décidé de procéder à la réalisation de l'opération par l'augmentation de la valeur nominale **et ce, à partir du 10/11/2017.**

En conséquence, le capital social de la société SANIMED est fixé à **13 751 600 dinars** réparti en **12 400 000 actions** de **1,109 dinar** de valeur nominale chacune et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALEE EXTRAORDINAIRE**

**LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 26 octobre 2017, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017, à 9h 30, au siège social de la Société sis au : N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1 Tunis 2035, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du changement de la date d'attribution des actions gratuites (AGE du 25/05/2017),
- 2) Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 3) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une (01) action gratuite contre Quatorze (14) actions anciennes,
- 4) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 5) Modification corrélative des statuts,
- 6) Pouvoirs pour formalités.

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES  
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 novembre 2017, la Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous les résolutions adoptées :

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital approuve le dit rapport dans son intégralité et décide d'augmenter le capital d'un montant de 2 180 288 dinars par incorporation:

- ✓ des réserves spéciales d'investissement qui ont été constituées en vertu des dispositions de l'article 7 du code d'Incitations aux investissements d'un montant de 2 089 442,667 Dinars
- ✓ d'une partie du résultat reporté d'un montant 90 845,333 Dinars

Les 2 180 288 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar (1DT) chacune seront réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour vingt trois (23) actions anciennes. Le capital social passe de 25 073 312 Dinars à 27 253 600 Dinars.

La jouissance des actions nouvelles est fixée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 01/12/2017

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital ci-dessus autorisé, de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à Vingt-sept millions deux cent cinquante trois mille six cent (27 253 600) Dinars divisé en Vingt-sept millions deux cent cinquante-trois mille six cent (27 253 600) actions de 1 Dinar chacune entièrement libérées. »

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

### **Troisième Résolution**

Conformément à l'article 195 du code des sociétés commerciales (CSC), l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'Article 19 du statut comme suit :

En cas de vacance par décès, démission, incapacité physique ou la survenance d'une incapacité juridique d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur et même malgré ces événements, le nombre des administrateurs reste au moins égal au minimum statutaire, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à la nomination à titre provisoire, d'un nouvel ou de nouveaux administrateurs, en remplacement du ou des anciens administrateurs.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

### **Quatrième Résolution**

Conformément à l'article 17 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'alinéa de l'Article 46 du statut comme suit :

Les dividendes sont payés dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

AVIS DE SOCIETES

معلومات ما بعد الجلسة العامة

الشركة الجهوية للنقل بولاية نابل  
144, شارع الحبيب ثامر 8019 نابل

اثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 07 سبتمبر 2017 ، تنشر الشركة الجهوية للنقل بولاية نابل ما يلي:

1. القرارات المصادقة عليها
2. القوائم المالية بعد توزيع النتائج
3. قائمة الأموال الذاتية بعد التخصيص

1-القرارات المصادقة عليها:

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على التأخير المسجل في انعقاد الجلسة بتاريخ 07 سبتمبر 2017 والذي ليس له تأثير على السير العادي لنشاط الشركة و مصالحها ، توافق على انعقاد الجلسة بهذا التاريخ .  
وقعت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني :

تصادق الجلسة العامة للشركة الجهوية للنقل لولاية نابل على تقرير مجلس الإدارة و على موازنة وقائمة النتائج الخاصة بتصرف سنة 2016 للفترة المتراوحة من غرة جانفي 2016 إلى غاية 31 ديسمبر 2016.  
وقعت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث:

تقرر الجلسة العامة العادية للشركة الجهوية للنقل لولاية نابل تخصيص النتائج السلبية لسنة 2016 و البالغة ( 6.023.940 د ) على النحو التالي :  
- 4.364.580 دينار بحساب الإستهلاكات المسجلة.  
- 1.659.360 دينار بحساب النتائج المؤجلة .  
وقعت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع :

تبرئ الجلسة العامة للشركة الجهوية للنقل لولاية نابل ذمة أعضاء مجلس الإدارة بالنسبة لتصرف سنة 2016.  
وقعت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

#### القرار الخامس :

طبقاً للفصل 17 من القانون الأساسي للشركة و تبعاً لمكتوب السيد والي نابل بتاريخ 28 جويلية 2017 تحت عدد 13258 المتضمن تعيين أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للمجلس الجهوي لولاية نابل و اعتباراً لما افضت اليه عملية انتخاب الاعضاء الاربعة الممثلين للخواص فان تركيبة مجلس الادارة للفترة النيابية المقبلة التي تشمل تصرف سنوات 2017 و 2018 و 2019 تكون كالآتي :

- مقعد مخصص للرئيس المدير العام للشركة (رئيس مجلس الادارة)
- مقعد مخصص لممثل وزارة النقل.
- مقعد مخصص لممثل وزارة المالية.
- مقعد مخصص لممثل المجلس الجهوي لولاية نابل.
- مقعد مخصص لممثل بلدية نابل.
- مقعد مخصص لممثل بلدية الحمامات.
- مقعد مخصص لممثل بلدية قربة.
- مقعد مخصص لممثل بلدية بني خبار.

أما بالنسبة للمقاعد الأربعة المخصصة لممثلي الخواص فهي على التوالي مسندة الى السادة :

- محمد بو عشير .
- رمضان بن ساسي.
- فراس بالشيخ.
- سفينة سيكاف.

وقعت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

#### القرار السادس :

تقرر الجلسة العامة الترفيع في منحة حضور أعضاء مجلس إدارة الشركة ب 1250 د خاضعة للخصم من المورد.

وقعت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

#### القرار السابع :

تمنح الجلسة العامة العادية كامل الصلاحيات لحامل أصل هذا القرار، لنسخة أو لنظير منه للقيام بكل الإجراءات المنصوص عليها قانوناً .

وقعت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

2-القوائم المالية بعد توزيع النتائج:

## الموازنة

(أعداد وقع جبرها بالدينار)

سنة محاسبية مختومة في 31 ديسمبر

2015

إيضاحات 2016

## الأصول

## الأصول غير الجارية

## الأصول الثابتة

الأصول غير المادية

تطرح: الإستهلاكات

165 885

170 981

(165 885)

(166 451)

0

4 530

67 151 893

69 327 123

(52 844 809)

(56 894 127)

14 307 084

12 432 995

97 074

97 074

(74 000)

(74 000)

23 074

23 074

14 330 158

12 460 599

0

0

14 330 158

12 460 599

## مجموع الأصول الثابتة

أصول غير جارية أخرى

## مجموع الأصول غير الجارية

## الأصول الجارية

المخزونات

تطرح: المتخدرات

1 129 021

1 121 552

(62 214)

(62 214)

1 066 807

1 059 338

13 387 533

16 980 424

(2 538 069)

(2 538 069)

10 849 464

14 442 355

3 760 741

4 126 132

(40 053)

(40 053)

3 720 688

4 086 079

0

0

327 926

2 650 072

15 964 885

22 237 844

30 295 043

34 698 443

الحرفاء والحسابات المتصلة بهم

تطرح: المتخدرات

أصول جارية أخرى

تطرح: المتخدرات

توظيفات و أصول مالية أخرى

السيولة و ما يعادل السيولة

## مجموع الأصول الجارية

## مجموع الأصول

- Suite -

## الموازنة

(أعداد وقع جبرها بالدينار)

سنة محاسبية مختومة في 31 ديسمبر

2015	2016	إيضاحات
		الأموال الذاتية و الخصوم
		<u>الأموال الذاتية</u>
3 000 000	3 000 000	رأس المال الإجتماعي
4 503 541	4 443 824	الإحتياطيات
1 877 310	1 213 717	منحة الإستثمار
(25 243 819)	(39 227 646)	النتائج المؤجلة
0	0	التعديلات المحاسبية المؤثرة في النتائج المؤجلة
<b>(23 822 856)</b>	<b>(30 570 106)</b>	<b>مجموع الأموال الذاتية بعد تخصيص نتيجة السنة المحاسبية</b>
0	0	نتيجة السنة المحاسبية
<b>(23 822 856)</b>	<b>(30 570 106)</b>	<b>مجموع الأموال الذاتية بعد التخصيص المحاسبية</b>
0	0	نتيجة السنة المحاسبية
<b>(23 822 856)</b>	<b>(30 570 106)</b>	<b>مجموع الأموال الذاتية بعد التخصيص المحاسبية</b>
		<u>الخصوم</u>
		الخصوم غير الجارية
7 483 463	13 487 507	القروض
120 723	177 323	مدخرات للمخاطر والأعباء
<b>7 604 186</b>	<b>13 664 830</b>	<b>مجموع الخصوم غير الجارية</b>
		<u>الخصوم الجارية</u>
17 189 216	18 628 251	المزودون و الحسابات المتصلة بهم
23 510 262	25 623 100	الخصوم الجارية الأخرى
5 814 235	7 352 368	المساعدات البنكية والخصوم المالية
<b>46 513 713</b>	<b>51 603 719</b>	<b>مجموع الخصوم الجارية</b>
<b>54 117 899</b>	<b>65 268 549</b>	<b>مجموع الخصوم</b>
<b>30 295 043</b>	<b>34 698 443</b>	<b>مجموع الأموال الذاتية و الخصوم</b>

- Suite -

**3- قائمة الأموال الذاتية بعد التخصيص:****جدول التغيرات في الأموال الذاتية**

المجموع	نتيجة السنة المحاسبية	منحة الإستثمار المسجلة بالنتيجة	منحة الإستثمار	نتائج مؤجلة	إحتياطات أخرى	إستهلاكات إستثنائية	إحتياطات لأستثمارات معفاة من الأداءات	إحتياطات للصندوق الإجتماعي	الإحتياطات القانونية	رأس المال الخواص	رأس المال الجماعات المحلية	
-30 570 106	-6 023 940	- 6 232 502	7 446 218	-33 203 706	2 840 934	-127 131	1 460 064	88 767	181 189	1 410 000	1 590 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2016 قبل التخصيص
0	6 023 940			-6 023 940								تخصيص النتائج بعد فرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 07 سبتمبر 2017
												المرايبح الموزعة
-30 570 106	0	- 6 232 502	7 446 218	-39 227 646	2 840 934	-127 131	1 460 064	88 767	181 189	1 410 000	1 590 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2016 بعد التخصيص

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 16 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,388%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,520%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,582%	999,352
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,620%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,626%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,651%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,753%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018		5,841%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,857%	996,812
TN0008003527	BTC 52 semaines 20/11/2018	5,892%		
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,907%	940,668
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,976%	993,802
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,232%	984,818
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,417%	976,179
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,486%	979,306
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,913
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,704%	974,364
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,742%	1 005,390
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,782%	953,088
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,886%	960,586
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		6,913%	958,374
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		6,964%	954,399
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,003%	950,883
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,041%	947,269
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,340%	936,388
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,433%	927,813
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,504%		940,121
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,585%	937,241
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	7,913%		964,228

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	170,086	170,104		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	115,160	115,173		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,498	98,509		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,654	100,666		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,170	15,172		
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,894	110,908		
7 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ****	CGF	25/02/08	1,057	1,092	1,093		
8 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	-	100,154	100,152		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
9 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,559	1,560		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
10 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,385	41,389		
11 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,975	55,980		
12 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,893	118,846		
13 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	114,354	114,129		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
14 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	129,579	139,789	139,852		
15 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	486,475	519,565	519,567		
16 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,134	118,703		
17 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,780	126,728		
18 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,027	136,803		
19 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	118,999	118,769		
20 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,895	107,724		
21 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	157,471	157,348		
22 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,511	93,419		
23 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,155	99,111		
24 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	150,245	150,281		
25 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,115	133,114		
26 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	103,143	103,041		
27 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,182	103,261		
28 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,286	21,266		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	05/02/04	2197,158	2297,312	2301,509		
30 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	119,111	120,007		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,510	153,483		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	161,826	163,222		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,658	16,843		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5250,238	5262,903		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,633	2,647		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,292	2,301		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,214	1,231		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,106	1,106		
41 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,114	1,115		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,111	1,112		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,474	117,360		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,705	119,718		
45 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	1002,637	1005,769		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,368	10,562		
47 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	-	10,000	10,024		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
48 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,661	107,673
49 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,669	102,677
50 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,764	104,775
51 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,992	102,003
52 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,772	103,786
53 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,743	106,754
54 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,250	104,263
55 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,399	101,408
56 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,228	103,235
57 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,843	101,853
58 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,777	103,789
59 FINA O SICAV	PINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	103,030	103,040
60 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,432	106,445
61 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,600	104,610
62 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,550	103,560
63 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,272	102,283
64 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,814	103,823
65 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,348	102,360
66 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,502	103,515
67 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,888	104,899
68 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,465	102,478
69 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,534	102,545
70 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,889	104,899
71 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	102,025	102,035

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
72	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,575	10,576
73	FCP AXIS AAA	BMC CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,292	103,303
74	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,699	103,712
75	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,514	104,523
76	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,390	10,391
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,274	56,169
78	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	100,607	100,502
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,533	17,538
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	293,267	292,743
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	30,079	29,986
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2324,395	2317,361
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,615	71,615
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,826	54,839
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,006	105,053
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,825	91,917
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,698	10,682
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,261	11,234
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,970	13,966
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,402	12,392
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,803	13,797
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,196	12,192
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	148,775	148,846
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,404	141,442
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,979	8,946
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,614	102,656
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,796	85,739
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,452	87,380
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,012	96,024
102	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,181	98,294
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	95,077	95,077
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,172	10,151
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	103,803	103,623
107	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	148,894	150,431
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,773	107,400
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,893	104,391
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,666	204,623
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,649	185,682
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,469	158,118
113	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,929	21,893
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	134,724	135,753
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	117,101	116,690
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8892,489	8946,801
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	78,537	78,768
119	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	977,808	997,665
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5551,445	5582,343
121	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4935,919	4998,868
122	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,145	101,201
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,334	112,286
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10776,481	10942,728

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénomé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.org.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds « FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR » et « FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
37. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
42. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP UNIVERS AMBITION CEA (4)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (4)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
75	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
78	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
91	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAL -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
93	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
95	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
96	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAL -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation anticipée

(5) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **CAP OBLIG SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017**

#### ***Introduction***

En notre qualité de commissaire aux comptes de «CAP OBLIG SICAV», et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «CAP OBLIG SICAV», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 28.339.505 DT, et un résultat net de la période du troisième trimestre 2017 s'élevant à 272.517 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au 30 septembre 2017, l'actif de la «CAP OBLIG SICAV» a été employé en des titres émis ou garantis par un même émetteur, à savoir l'ATB, à un taux de 10,94% dépassant légèrement la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 de la loi 2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, et en dehors de l'observation ci haut indiquée, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «CAP OBLIG SICAV» arrêtés au 30 septembre 2017, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 30 octobre 2017

**Le Commissaire aux Comptes:**

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-**

**Ahmed BELAIFA**

**BILAN**  
**ARRETE AU 30/09/2017**  
**(Exprimé en Dinar)**

		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>18 838 721</b>	<b>19 399 859</b>	<b>19 995 387</b>
AC1a Actions et valeurs assimilées		1 243 878	1 159 139	1 254 962
AC1b Obligations et valeurs assimilées		17 594 843	18 240 720	18 740 425
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>9 599 909</b>	<b>7 082 592</b>	<b>6 565 370</b>
AC2a Placements monétaires	<b>3.3</b>	8 974 724	6 991 699	6 003 176
AC2b Disponibilités		625 185	90 893	562 194
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>Total Actif</b>		<b>28 438 630</b>	<b>26 482 451</b>	<b>26 560 757</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1 Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	<b>20 861</b>	<b>19 106</b>	<b>22 400</b>
<b>PA2 Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	<b>78 264</b>	<b>9 864</b>	<b>10 328</b>
<b>Total Passif</b>		<b>99 125</b>	<b>28 970</b>	<b>32 728</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 Capital</b>	<b>3.7</b>	<b>27 528 028</b>	<b>25 608 386</b>	<b>25 423 554</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>811 477</b>	<b>845 095</b>	<b>1 104 475</b>
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		233	18	17
CP2b Sommes distribuables de la période		811 244	845 077	1 104 458
<b>Actif Net</b>		<b>28 339 505</b>	<b>26 453 481</b>	<b>26 528 029</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>28 438 630</b>	<b>26 482 451</b>	<b>26 560 757</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 30/09/2017**  
**(Exprimé en Dinar)**

		Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
<b>PR1 - Revenus du Portefeuille Titres</b>	<b>3.2</b>	<b>243 243</b>	<b>785 648</b>	<b>249 640</b>	<b>809 266</b>	<b>1 051 835</b>
PR1a Dividendes		-	44 526	-	51 507	51 507
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		243 243	741 122	249 640	757 759	1 000 328
<b>PR2 Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>110 003</b>	<b>304 325</b>	<b>82 422</b>	<b>248 740</b>	<b>355 404</b>
<b>Total des Revenus des Placements</b>		<b>353 246</b>	<b>1 089 973</b>	<b>332 062</b>	<b>1 058 006</b>	<b>1 407 239</b>
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>3.8</b>	<b>(62 590)</b>	<b>(188 695)</b>	<b>(58 573)</b>	<b>(178 237)</b>	<b>(240 275)</b>
<b>Revenus Nets des Placements</b>		<b>290 656</b>	<b>901 278</b>	<b>273 489</b>	<b>879 769</b>	<b>1 166 964</b>
<b>CH2 Autres charges</b>	<b>3.9</b>	<b>(29 437)</b>	<b>(87 788)</b>	<b>(7 376)</b>	<b>(22 732)</b>	<b>(30 630)</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>261 219</b>	<b>813 490</b>	<b>266 113</b>	<b>857 037</b>	<b>1 136 334</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>28 716</b>	<b>(2 246)</b>	<b>(10 940)</b>	<b>(11 961)</b>	<b>(31 876)</b>
<b>Sommes distribuables de la Période</b>		<b>289 935</b>	<b>811 244</b>	<b>255 173</b>	<b>845 076</b>	<b>1 104 458</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(28 716)</b>	<b>2 246</b>	<b>10 940</b>	<b>11 961</b>	<b>31 876</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		25 842	(2 520)	3 045	(5 735)	(1 085)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		(14 544)	(8 983)	5 429	(15 511)	(8 182)
<b>Résultat Net de la Période</b>		<b>272 517</b>	<b>801 987</b>	<b>274 587</b>	<b>835 791</b>	<b>1 127 067</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 30/09/2017  
(Exprimé en Dinar)**

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u></b>	<b><u>272 517</u></b>	<b><u>801 987</u></b>	<b><u>274 587</u></b>	<b><u>835 792</u></b>	<b><u>1 127 067</u></b>
AN1a - Résultat d'exploitation	261 219	813 490	266 113	857 038	1 136 334
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	25 842	(2 520)	3 045	(5 735)	(1 085)
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	(14 544)	(8 983)	5 429	(15 511)	(8 182)
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b><u>(1 094 474)</u></b>	<b>-</b>	<b><u>(1 031 023)</u></b>	<b><u>(1 031 023)</u></b>
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>1 402 593</u></b>	<b><u>2 103 963</u></b>	<b><u>(525 048)</u></b>	<b><u>(199 709)</u></b>	<b><u>(416 436)</u></b>
<b>AN3a <u>Souscriptions</u></b>	<b><u>5 130 995</u></b>	<b><u>27 103 573</u></b>	<b><u>7 452 522</u></b>	<b><u>31 769 361</u></b>	<b><u>44 724 125</u></b>
CSS Capital	5 013 690	26 254 638	7 255 158	30 808 909	43 278 376
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	(3 040)	(3 313)	(6 873)	(6 533)	(12 874)
RSD Régularisation des sommes distribuables	120 345	852 248	204 237	966 985	1 458 623
<b>AN3b <u>Rachats</u></b>	<b><u>(3 728 402)</u></b>	<b><u>(24 999 610)</u></b>	<b><u>(7 977 570)</u></b>	<b><u>(31 969 070)</u></b>	<b><u>(45 140 561)</u></b>
CSR Capital	(3 638 815)	(24 139 962)	(7 769 836)	(31 008 800)	(43 674 645)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	2 030	4 615	7 443	7 448	13 356
RSD Régularisation des sommes distribuables	(91 617)	(864 263)	(215 177)	(967 718)	(1 479 272)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b><u>1 675 110</u></b>	<b><u>1 811 476</u></b>	<b><u>- 250 461</u></b>	<b><u>- 394 940</u></b>	<b><u>- 320 392</u></b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>					
AN4a Début de période	26 664 395	26 528 029	26 703 942	26 848 421	26 848 421
AN4b Fin de période	28 339 505	28 339 505	26 453 481	26 453 481	26 528 029
<b>AN5 - <u>Nombre d'actions</u></b>					
AN5a Début de période	260 820	253 445	260 531	257 394	257 394
AN5b Fin de période	274 526	274 526	255 402	255 402	253 445
<b>Valeur liquidative</b>	<b><u>103,231</u></b>	<b><u>103,231</u></b>	<b><u>103,576</u></b>	<b><u>103,576</u></b>	<b><u>104,670</u></b>
<b>AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u></b>	<b><u>3,87%</u></b>	<b><u>3,71%</u></b>	<b><u>4,18%</u></b>	<b><u>4,12%</u></b>	<b><u>4,14%</u></b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société. En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 septembre 2017 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à 18.838.721 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>232 000</b>	<b>17 005 503</b>	<b>17 594 843</b>	<b>62,09%</b>
<b><i>Emprunts d'Etat</i></b>	<b>22 000</b>	<b>3 670 103</b>	<b>3 743 892</b>	<b>13,21%</b>
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 920 103	1 968 804	6,95%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 750 000	1 775 088	6,26%
<b><i>Emprunts de sociétés</i></b>	<b>210 000</b>	<b>13 335 400</b>	<b>13 850 951</b>	<b>48,88%</b>
AIL 2014-1	10 000	400 000	403 968	1,43%
ATB 2007-1	3 000	112 500	114 341	0,40%
ATL 2010-2	5 000	100 000	103 316	0,36%
ATL 2013-2	8 000	640 000	672 320	2,37%
ATL 2014-1	5 000	200 000	206 336	0,73%
ATL 2017-1	5 000	500 000	516 548	1,82%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	400 000	421 800	1,49%
Attijari Leas 2014	10 000	600 000	627 520	2,21%
BTE 2010	2 000	60 000	60 096	0,21%
BTE 2016	10 000	1 000 000	1 040 384	3,67%
BTK 2012-1	15 000	642 900	671 304	2,37%
CIL 2012/2	5 000	100 000	103 148	0,36%
CIL 2013/1	2 000	160 000	167 602	0,59%
CIL 2014/1	10 000	400 000	404 920	1,43%
CIL 2014/2	7 000	420 000	437 069	1,54%
CIL 2015/2	3 500	280 000	295 775	1,04%
CIL 2016/1	2 500	200 000	204 536	0,72%
CIL 2016/2	5 000	500 000	518 740	1,83%
HL 2014-1	15 000	900 000	950 700	3,35%
HL 2015/1	5 000	300 000	307 796	1,09%
HL 2017-2	3 500	350 000	354 872	1,25%
HL Sub 2015/1	3 000	240 000	252 588	0,89%

HL 2015/2	4 000	320 000	330 032	1,16%
MODERN LEASING 2012	5 000	300 000	309 616	1,09%
TL 2012-2	7 000	140 000	145 006	0,51%
TL 2014-1	10 000	800 000	820 104	2,89%
TL 2014-2	13 000	1 300 000	1 364 449	4,81%
TUN,FACTOR 2014-1	15 000	900 000	938 832	3,31%
UIB SUB 2015	3 000	180 000	183 065	0,65%
UIB SUB 2016	5 000	500 000	521 732	1,84%
UIB 2009-1	2 500	150 000	151 462	0,53%
UIB 2011-1	1 000	40 000	40 174	0,14%
UNIFACTOR 2013	5 000	200 000	210 800	0,74%
<b>Titres OPCVM</b>	<b>82 447</b>	<b>1 238 107</b>	<b>1 243 878</b>	<b>4,39%</b>
FCP SALAMETT CAP	82 447	1 238 107	1 243 878	4,39%
<b>Total Portefeuille Titres</b>		<b>18 243 610</b>	<b>18 838 721</b>	<b>66,48%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-07-2017	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus / moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-09-2017
<b>Obligations et Valeurs assimilées</b>	<b>1 492 500</b>	-	<b>442 500</b>	<b>442 500</b>	-	<b>1 050 000</b>
<i>Emprunts d'Etat</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts de Sociétés</b>	<b>1 492 500</b>	-	<b>442 500</b>	<b>442 500</b>	-	<b>1 050 000</b>
CIL 2014-1	600 000	-	200 000	200 000	-	400 000
UIB 2009-1	162 500	-	12 500	12 500	-	150 000
AIL 2014-1	600 000	-	200 000	200 000	-	400 000
UIB 2011-1	50 000	-	10 000	10 000	-	40 000
BTE 2010	80 000	-	20 000	20 000	-	60 000
<b>Titre des OPCVM</b>	<b>1 252 655</b>	<b>1 437 867</b>	<b>1 437 872</b>	<b>1 452 415</b>	<b>- 14 544</b>	<b>1 238 107</b>
SANADET SICAV	1 252 655	100 002	1 337 862	1 352 657	-14 796	-
FCP SALAMETT CAP	-	1 337 865	100 010	99 758	252	1 238 107
<b>Total</b>	<b>2 745 155</b>	<b>1 437 867</b>	<b>1 880 372</b>	<b>1 894 915</b>	<b>- 14 544</b>	<b>2 288 107</b>

### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 totalisent 243.243 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des Obligations de Stés	199 129	602 888	201 843	615 464	810 252
Revenus des Emprunts d'Etat	44 114	138 234	47 797	142 295	190 076
Revenus des Actions	-	44 526	-	51 507	51 507
<b>Total</b>	<b>243 243</b>	<b>785 648</b>	<b>249 640</b>	<b>809 266</b>	<b>1 051 835</b>

### 3.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2017 à 8.974.724 DT contre 6.501.340 DT au 30/06/2017.

Le détail des placements monétaires à la date du 30/09/2017 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
<b>Placements à Terme</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 013 510</b>	<b>7,10%</b>
PLT 08032018 BTK 6 mois à 7%	1 000 000	1 003 529	3,54%
PLT25012018 BTK 6 mois à 6,9%	1 000 000	1 009 981	3,56%
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>6 920 116</b>	<b>6 961 214</b>	<b>24,56%</b>
CD_7,75%_07/12/17 AIL 3 mois	984 795	988 680	3,49%
CD_6,91%_28/10/17 BT 6 mois	973 283	995 992	3,51%
CD_6%_04/10/17 ATB 1 mois	996 020	999 602	3,53%
CD_5,19%_02/10/17 ATB 10 jours	499 424	499 942	1,76%
CD_5,19%_05/10/17 ATB 10 jours	499 424	499 770	1,76%
CD_7,5%_16/11/17AIL 3 mois	985 276	992 474	3,50%
CD_6%_13/10/17 ATB 1 mois	996 020	998 408	3,52%
CD_7,19%_27/12/17 BT 3 mois	985 874	986 346	3,48%
<b>Total</b>	<b>8 920 116</b>	<b>8 974 724</b>	<b>31,67%</b>

### 3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 110.003 DT pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du troisième trimestre 2017.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos le
	01/07/2017 au 30/09/2017	01/01/2017 au 30/09/2017	01/07/2016 au 30/09/2016	01/01/2016 au 30/09/2016	
Revenus des Placements à Terme	25 749	82 302	25 520	103 166	138 167
Revenus des Bons de Trésor CT	-	-	10 164	29 530	29 866
Revenus des Certificats de Dépôt	84 254	222 023	46 738	116 044	187 371
<b>Total</b>	<b>110 003</b>	<b>304 325</b>	<b>82 422</b>	<b>248 740</b>	<b>355 404</b>

### 3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 20.861 DT au 30/09/2017 contre 19.106 DT au 30/09/2016.

### 3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL, la retenue à la source et la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 30/09/2016	Valeur 31/12/2016
TCL à payer	297	273	322
Retenue à la Source	11 866	7 432	7 475
Redevance CMF	2 357	2 159	2 531
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle à Payer	63 744	-	-
<b>Total</b>	<b>78 264</b>	<b>9 864</b>	<b>10 328</b>

### 3.7 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/07/2017 au 30/09/2017 s'élève à 1.675.110 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	1 385 164
Variation de la part Revenu	289 946
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>1 675 110</b>

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2017 se détaillent comme suit :

	Capital au 01/07/2017	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2017
Montant	26 163 354	5 013 690	(3 638 815)	27 538 229 (*)
Nombre de titres	260 820	49 981	(36 275)	274 526
Nombre d'actionnaires	545	292	(182)	655

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2017. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2017 au 30-09-2017).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/09/2017</b>
Capital sur la base de la part de capital de début de période	27 538 229
Variation des +/- values potentielles sur titres	(2 520)
+/- values réalisées sur cession de titres	(8 983)
Régul des sommes non distribuables de la période	1 302
<b>Capital au 30.09.2017</b>	<b>27 528 028</b>

### 3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/07/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Période du 01/01/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2016</b>
Rémunération du Gestionnaire	62 590	188 695	58 573	178 237	240 275
<b>Total</b>	<b>62 590</b>	<b>188 695</b>	<b>58 573</b>	<b>178 237</b>	<b>240 275</b>

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2017 s'élève à 62.590 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

### 3.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/07/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Période du 01/01/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2016</b>
Redevance CMF	7 072	21 321	6 618	20 139	27 149
TCL	884	2 723	758	2 593	3 481
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle*	21 481	63 744	-	-	-
<b>Total</b>	<b>29 437</b>	<b>87 788</b>	<b>7 376</b>	<b>22 732</b>	<b>30 630</b>

(\*)L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la CAP OBLIG SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 85 225 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## **SICAV SECURITY**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017**

#### ***Introduction***

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «SICAV SECURITY», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.122.708 DT et un résultat net de la période du troisième trimestre 2017 s'élevant à 19.045 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au cours du troisième trimestre 2017, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en actions, bons de trésor assimilables et emprunts obligataires à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 80% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 30 septembre 2017.

Au cours de cette même période, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 30 septembre 2017, ce taux est de l'ordre de 20,26%.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des deux observations ci haut indiquées, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «SICAV SECURITY» arrêtés au 30 septembre 2017, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 30 octobre 2017

**Le Commissaire aux Comptes:**

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-**

**Ahmed BELAIFA**

**BILAN**  
**ARRETE AU 30-09-2017**  
**(Exprimé en Dinar)**

		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>		<b>897 804</b>	<b>885 072</b>	<b>886 292</b>
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	287 938	260 285	261 278
AC1b Obligations et valeurs assimilées	3.2	609 866	624 787	625 014
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>228 137</b>	<b>221 156</b>	<b>230 262</b>
AC2a Placements monétaires	3.4	100 447	217 575	201 354
AC2b Disponibilités		127 690	3 581	28 908
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>Total Actif</b>		<b>1 125 941</b>	<b>1 106 228</b>	<b>1 116 554</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1 Opérateurs créditeurs</b>	3.6	1 094	1 075	1 115
<b>PA2 Autres créditeurs divers</b>	3.7	2 139	271	267
<b>Total Passif</b>		<b>3 233</b>	<b>1 346</b>	<b>1 382</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 Capital</b>	3.8	1 096 586	1 075 151	1 078 674
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>26 122</b>	<b>29 731</b>	<b>36 498</b>
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		59	29	29
CP2b Sommes distribuables de la période		26 063	29 702	36 469
<b>Actif Net</b>		<b>1 122 708</b>	<b>1 104 882</b>	<b>1 115 172</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>1 125 941</b>	<b>1 106 228</b>	<b>1 116 554</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-09-2017**  
**(Exprimé en Dinar)**

		Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
<b>PR1 - Revenus du Portefeuille Titres</b>	<b>3.3</b>	<b>10 042</b>	<b>33 168</b>	<b>8 806</b>	<b>32 726</b>	<b>40 493</b>
PR1a Dividendes		1 959	8 764	1 017	9 037	9 036
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 083	24 404	7 789	23 689	31 457
<b>PR2 Revenus des Placements monétaires</b>	<b>3.5</b>	<b>1 530</b>	<b>5 673</b>	<b>2 588</b>	<b>7 672</b>	<b>10 312</b>
<b>Total des Revenus des Placements</b>		<b>11 572</b>	<b>38 841</b>	<b>11 394</b>	<b>40 398</b>	<b>50 805</b>
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>(3 334)</b>	<b>(9 847)</b>	<b>(3 281)</b>	<b>(9 830)</b>	<b>(13 134)</b>
<b>Revenus Nets des Placements</b>		<b>8 238</b>	<b>28 994</b>	<b>8 113</b>	<b>30 568</b>	<b>37 671</b>
<b>CH2 Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>(934)</b>	<b>(2 802)</b>	<b>(307)</b>	<b>(933)</b>	<b>(1 234)</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>7 304</b>	<b>26 192</b>	<b>7 806</b>	<b>29 635</b>	<b>36 437</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(31)</b>	<b>(129)</b>	<b>9</b>	<b>67</b>	<b>32</b>
<b>Sommes Distribuables de la Période</b>		<b>7 273</b>	<b>26 063</b>	<b>7 815</b>	<b>29 702</b>	<b>36 469</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>31</b>	<b>129</b>	<b>(9)</b>	<b>(67)</b>	<b>(32)</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		11 741	27 441	4 426	2 019	10 552
Frais de négociation de titres		-	(73)	(7)	(7)	(20)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	3 917	(2 802)	(2 755)	(6 609)
<b>Résultat Net de la Période</b>		<b>19 045</b>	<b>57 477</b>	<b>9 423</b>	<b>28 892</b>	<b>40 360</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-09-2017  
(Exprimé en Dinar)**

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u></b>	<b>19 045</b>	<b>57 477</b>	<b>9 423</b>	<b>28 892</b>	<b>40 360</b>
AN1a - Résultat d'exploitation	7 304	26 192	7 806	29 635	36 437
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	11 741	27 441	4 426	2 019	10 552
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-	3 917	(2 802)	(2 755)	(6 609)
AN1d - Frais de négociation de titres	-	(73)	(7)	(7)	(20)
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	-	<b>(36 056)</b>	-	<b>(33 119)</b>	<b>(33 119)</b>
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>(1 406)</b>	<b>(13 885)</b>	<b>389</b>	<b>7 475</b>	<b>6 297</b>
<b>AN3a <u>Souscriptions</u></b>	<b>87</b>	<b>2 506</b>	<b>3 805</b>	<b>23 627</b>	<b>24 105</b>
CSS Capital	83	2 404	3 716	22 808	23 271
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	2	7	(1)	246	247
RSD Régularisation des sommes distribuables	2	95	90	573	587
<b>AN3b <u>Rachats</u></b>	<b>(1 493)</b>	<b>(16 391)</b>	<b>(3 416)</b>	<b>(16 152)</b>	<b>(17 808)</b>
CSR Capital	(1 409)	(15 616)	(3 336)	(15 475)	(17 077)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	(51)	(168)	1	(166)	(171)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(33)	(607)	(81)	(511)	(560)
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b>17 639</b>	<b>7 536</b>	<b>9 812</b>	<b>3 248</b>	<b>13 538</b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>					
AN4a Début de période	1 105 069	1 115 172	1 095 070	1 101 634	1 101 634
AN4b Fin de période	1 122 708	1 122 708	1 104 882	1 104 882	1 115 172
<b>AN5 - <u>Nombre d'actions</u></b>					
AN5a Début de période	64 353	65 070	65 116	64 695	64 695
AN5b Fin de période	64 273	64 273	65 139	65 139	65 070
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b>17,468</b>	<b>17,468</b>	<b>16,962</b>	<b>16,962</b>	<b>17,138</b>
<b>AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u></b>	<b>6,83%</b>	<b>6,94%</b>	<b>3,43%</b>	<b>3,50%</b>	<b>3,65%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2017 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30/09/2017 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30/09/2017 un montant de 287.938 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
<b>Actions</b>	<b>17 114</b>	<b>83 694</b>	<b>232 928</b>	<b>20,75%</b>
BNA	398	3 264	4 576	0,41%
BT	2 400	3 601	19 440	1,73%
ENNAKL AUTOMOBILES	850	9 095	11 892	1,06%
HANNIBAL LEASE	220	1 793	1 921	0,17%
HANNIBAL LEASE DS	200	9	2	0,00%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	26 268	2,34%
Monoprix	2 160	6 111	20 853	1,86%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	47 964	4,27%
SAM AA	1 239	6 443	5 588	0,50%
SFBT	3 798	11 638	75 113	6,69%
UIB	850	9 560	19 311	1,72%
<b>Titres OPCVM</b>	<b>533</b>	<b>55 345</b>	<b>55 010</b>	<b>4,90%</b>
Cap Oblig Sicav	533	55 345	55 010	4,90%
<b>Total</b>	<b>17 523</b>	<b>139 039</b>	<b>287 938</b>	<b>25,65%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/07/2017	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2017
<b>Actions et Droits</b>	-	1	-	-	-	1
SAM DA 17	-	1	-	-	-	1

### 3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30/09/2017 un montant de 609.866 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>1 100</b>	<b>183 350</b>	<b>187 039</b>	<b>16,66%</b>
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	98 285	8,75%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	87 500	88 754	7,91%
<b>Emprunts des sociétés</b>	<b>6 250</b>	<b>407 502</b>	<b>422 827</b>	<b>37,66%</b>
ATL 2013-2	600	48 000	50 424	4,49%
Attij Leasing 2015/1	1 000	60 000	61 619	5,49%
Attijari Bank Sub 2015	500	40 000	42 180	3,76%
BTE 2016	550	55 000	57 221	5,10%
BTK 2012-1	700	30 002	31 328	2,79%
CHO COMPANY 2009	600	22 500	23 248	2,07%
CIL 2015/2	500	40 000	42 254	3,76%
HL 2013/2	300	12 000	12 406	1,11%
HL 2016/2	250	25 000	26 287	2,34%
TL 2017-1	250	25 000	25 480	2,27%
UIB 2009/1	500	30 000	30 293	2,70%
UIB 2011-1	500	20 000	20 087	1,79%
<b>Total</b>	<b>7 350</b>	<b>590 852</b>	<b>609 866</b>	<b>54,32%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition 01/07/2017	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition titres cédés / Remboursés	Plus /moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2017
<b>Obligations et Valeurs assimilées</b>						
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>57 500</b>	-	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	-	<b>50 000</b>
UIB 2009/1	32 500	-	2 500	2 500	-	30 000
UIB 2011/1	25 000	-	5 000	5 000	-	20 000
<b>Total</b>	<b>57 500</b>	-	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	-	<b>50 000</b>

### 3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10.042 DT pour la période allant du 01-07-2017 au 30/09/2017 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des Actions (Dividendes)	1 959	8 764	1 017	9 036	9 036
Revenus des Emprunts d'Etat	2 206	6 912	2 390	7 117	9 506
Revenus des Emprunts des Sociétés	5 877	17 492	5 399	16 573	21 951
<b>Total</b>	<b>10 042</b>	<b>33 168</b>	<b>8 806</b>	<b>32 726</b>	<b>40 493</b>

### 3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2017 à 100.447 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Cout d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
PLT 26-02-2018 ATB 6 mois à 6%	100	100 000	100 447	8,95%
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100 000</b>	<b>100 447</b>	<b>8,95%</b>

### 3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1.530 DT pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2017 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des Placements à Terme	1 530	5 673	2 588	7 672	10 312
<b>Total</b>	<b>1 530</b>	<b>5 673</b>	<b>2 588</b>	<b>7 672</b>	<b>10 312</b>

### 3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.094 DT au 30/09/2017 contre 1.075 DT au 30/09/2016.

### 3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL, la retenue à la source ainsi que la contribution conjoncturelle. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 30/09/2016	Valeur au 31/12/2016
TCL à payer	8	14	8
Retenue à la Source	167	166	167
Redevance CMF	92	91	92
Contribution Conjoncturelle à Payer	1 872	-	-
<b>Total</b>	<b>2 139</b>	<b>271</b>	<b>267</b>

### 3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/07/2017 au 30/09/2017 s'élève à 17.639 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Variation de la part Capital	10 366
Variation de la part Revenu	7 273
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>17 639</b>

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2017 se détaillent ainsi :

	<b>Capital au 01/07/2017</b>	<b>Souscriptions réalisées</b>	<b>Rachats effectués</b>	<b>Capital au 30/09/2017</b>
Montant	1 066 788	83	(1 409)	1 065 462 (*)
Nombre de titres	64 353	5	(85)	64 273
Nombre d'actionnaires	38	-	-	38

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2017. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2017 au 30-09-2017).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/09/2017</b>
Capital sur la base part de capital de début de période	1 065 462
Variation des +/- values potentielles sur titres	27 441
+/- values réalisées sur cession de titres	3 917
Frais de Négociation de titres	(73)
Réglul des sommes non distribuables de la période	(161)
<b>Capital au 30.09.2017</b>	<b>1 096 586</b>

### 3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Période du 01/07/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Période du 01/01/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2016</b>
Rémunération du Gestionnaire	3 334	9 847	3 281	9 830	13 134
<b>Total</b>	<b>3 334</b>	<b>9 847</b>	<b>3 281</b>	<b>9 830</b>	<b>13 134</b>

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 s'élève à 3.334 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

### 3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, la contribution conjoncturelle ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période				Exercice clos le
	du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	
Redevance CMF	283	834	278	833	1 113
TCL	28	96	28	99	120
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle(*)	623	1 872	-	-	-
Autres Charges	-	-	1	1	1
<b>Total</b>	<b>934</b>	<b>2 802</b>	<b>307</b>	<b>933</b>	<b>1 234</b>

(\*)L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV SECURITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 2.733 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## **AMEN TRESOR SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017**

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 30 septembre 2017 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

### **Responsabilité de l'auditeur**

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Opinion***

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 30 septembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Observation post opinion**

Nous attirons l'attention sur la note n°4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 199 802 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

### **Vérifications spécifiques**

6. Nous avons constaté qu'au 30 septembre 2017 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

7. Nous avons constaté qu'au 30 septembre 2017 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 10% de leurs actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur.

Tunis, le 31 octobre 2017

**L e Commissaire aux Comptes :**

**GS AUDIT & ADVISORY**

**Ghazi HANTOUS**

**BILAN**  
**AU 30/09/2017**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>NOTE</b>	<b>Au 30/09/2017</b>	<b>Au 30/09/2016</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>48 907 156</b>	<b>45 952 789</b>	<b>46 029 548</b>
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	3 377 502	2 500 755	2 378 873
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	45 529 654	43 452 034	43 650 675
c-Titres donnés en pension		0	0	0
d-Autres valeurs		0	0	0
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>19 211 634</b>	<b>15 641 385</b>	<b>15 383 574</b>
a-Placements monétaires	3-2	4 486 491	998 189	849 011
b-Disponibilités	3-3	14 725 143	14 643 196	14 534 563
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>	3-4	<b>5 476</b>	<b>3 546</b>	<b>12 033</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>68 124 266</b>	<b>61 597 720</b>	<b>61 425 155</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1-Dettes sur opérations de pension livrées		0	0	0
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	40 718	35 063	36 335
PA3-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-6	149 812	10 639	12 258
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>190 530</b>	<b>45 702</b>	<b>48 593</b>
<b>ACTIF NET</b>				
CP1-CAPITAL	3-7	65 730 888	59 550 424	58 776 527
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	2 202 848	2 001 594	2 600 035
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-49 077	14	14
b-Sommes distribuables de la période		2 251 925	2 001 581	2 600 021
<b>ACTIF NET</b>		<b>67 933 736</b>	<b>61 552 018</b>	<b>61 376 562</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>68 124 266</b>	<b>61 597 720</b>	<b>61 425 155</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 30/09/2017**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
		Au	Au	Au	Au	Au
		30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2016 (*)	31/12/2016
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	3-1	<b>581 528</b>	<b>2 035 857</b>	<b>567 421</b>	<b>1 872 250</b>	<b>2 429 553</b>
a-Dividendes		0	337 269	0	133 636	133 636
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		581 528	1 698 588	567 421	1 738 614	2 295 917
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	3-2	<b>231 577</b>	<b>574 761</b>	<b>207 678</b>	<b>588 863</b>	<b>773 533</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>813 105</b>	<b>2 610 618</b>	<b>775 099</b>	<b>2 461 113</b>	<b>3 203 086</b>
<b>CH 1-Intérêts des mises en pension (**)</b>	3-9	0	0	0	- 10 744	-10 744
<b>CH 2-Charges de gestion des placements</b>	3-10	-123 583	-333 959	-115 499	-336 191	-443 337
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>689 522</b>	<b>2 276 659</b>	<b>659 600</b>	<b>2 114 178</b>	<b>2 749 005</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		0	0	0	0	0
<b>CH 2-Autres charges (**)</b>	3-11	-75 019	-204 755	-27 249	-65 939	-84 982
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>614 503</b>	<b>2 071 904</b>	<b>632 351</b>	<b>2 048 239</b>	<b>2 664 023</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		113 822	180 021	-277 696	-46 658	-64 002
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>728 325</b>	<b>2 251 925</b>	<b>354 655</b>	<b>2 001 581</b>	<b>2 600 021</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</b>		-113 822	-180 021	277 696	46 658	64 002
<b>_Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres</b>		44 950	-56 955	-24 339	-88 234	302 579
<b>_Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres</b>		10 161	-150 202	12 258	-165 194	-528 075
<b>_Frais de négociation de titres</b>		-8	-12	0	-13	-13
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>669 606</b>	<b>1 864 735</b>	<b>620 270</b>	<b>1 794 798</b>	<b>2 438 514</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparaison.

(\*\*) Les intérêts courus sur pensions livrées ont été reclassés de la rubrique « Autres charges » à la rubrique « Intérêts des mises en pension ».

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**  
**AU 30/09/2017**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<u>Du</u> <u>01/07/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2016</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u>
	<u>Au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u></b>					
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>669 606</b>	<b>1 864 735</b>	<b>620 270</b>	<b>1 794 798</b>	<b>2 438 513</b>
a-Résultat d'exploitation	614 503	2 071 904	632 351	2 048 239	2 664 023
b-Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	44 950	-56 955	-24 339	-88 234	302 579
c-Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	10 161	-150 202	12 258	-165 194	-528 075
d-Frais de négociation de titres	-8	-12	0	-13	-13
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>0</b>	<b>-2 192 147</b>	<b>0</b>	<b>-2 499 965</b>	<b>-2 499 965</b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>5 431 707</b>	<b>6 884 585</b>	<b>-10 409 423</b>	<b>-1 196 832</b>	<b>-2 016 003</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>28 064 585</b>	<b>106 097 864</b>	<b>15 514 045</b>	<b>86 150 846</b>	<b>106 121 292</b>
-Capital	27 607 870	103 262 488	15 163 629	83 421 542	102 693 873
-Régularisation des sommes non distribuables	-117 910	-293 888	-63 556	-196 866	-154 674
-Régularisation des sommes distribuables	574 625	3 129 264	413 972	2 926 170	3 582 093
<b>b-Rachats</b>	<b>-22 632 878</b>	<b>-99 213 279</b>	<b>-25 923 468</b>	<b>-87 347 678</b>	<b>-108 137 295</b>
-Capital	-22 224 655	-96 061 294	-25 337 213	-84 487 341	-104 559 147
-Régularisation des sommes non distribuables	91 093	254 224	105 416	192 008	147 464
-Régularisation des sommes distribuables	-499 316	-3 406 209	-691 671	-3 052 345	-3 725 612
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>6 101 313</b>	<b>6 557 173</b>	<b>-9 789 152</b>	<b>-1 901 999</b>	<b>-2 077 455</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>					
a-En début de période	61 832 423	61 376 563	71 341 170	63 454 017	63 454 017
b-En fin de période	67 933 736	67 933 736	61 552 018	61 552 018	61 376 563
<b><u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u></b>					
a-En début de période	598 799	580 958	688 990	599 322	599 322
b-En fin de période	651 628	651 628	588 829	588 829	580 958
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,252</b>	<b>104,252</b>	<b>104,533</b>	<b>104,533</b>	<b>105,647</b>
<b>DIVIDENDES PAR ACTION</b>	<b>0</b>	<b>4,475</b>	<b>0</b>	<b>4,304</b>	<b>4,304</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>0,96%</b>	<b>2,92%</b>	<b>0,96%</b>	<b>2,80%</b>	<b>3,85%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU  
30/09/2017**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 30/09/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

**2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2017 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	3 377 502
Obligations	2	34 257 316
Bons de trésor assimilables	3	11 272 338
<b>Total</b>		<b>48 907 156</b>

#### (1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2017	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	7 577	773 102	774 574	1,14%
SICAV BH OBLIGATAIRE	17 053	1 725 432	1 734 955	2,55%
UGFS BONDS FUND	83 992	880 494	867 973	1,28%
<b>Total</b>	<b>108 622</b>	<b>3 379 028</b>	<b>3 377 502</b>	<b>4,97%</b>

**(2) Obligations**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2017	En % de l'actif net
AB 2008 TA	5 000	200 000	203 788	0,30%
AB 2008 TAA	3 995	159 801	162 827	0,24%
AB 2008 TB	15 000	825 000	841 836	1,24%
AB 2009 CA	5 000	233 333	233 365	0,34%
AB 2010	18 000	959 983	963 324	1,42%
AB 2012B	5 000	250 000	250 428	0,37%
AB 2012BB	11 000	549 945	550 887	0,81%
AB 2014A	5 000	300 000	310 440	0,46%
AB 2014A1	5 000	300 000	310 440	0,46%
ABSUB 2016-1	5 000	500 000	525 464	0,77%
ABSUB 2017	6 000	600 000	616 713	0,91%
ABSUB0922T+	1 784	89 200	89 370	0,13%
ABSUB2016-11	7 000	700 000	735 650	1,08%
AIL 2013	10 500	210 000	213 968	0,31%
AIL 2014-1	10 000	400 000	403 968	0,59%
AIL 2015-1	4 000	400 000	403 853	0,59%
ATILESG152A1	5 000	400 000	418 900	0,62%
ATL 2008	5 000	100 000	100 612	0,15%
ATL 2011	5 000	200 000	206 300	0,30%
ATL 2011-1	5 000	200 000	206 300	0,30%
ATL 2013-1TF	8 000	480 000	491 590	0,72%
ATL 2013-2TF	1 500	120 000	126 060	0,19%
ATL 2014-1TF	2 500	100 000	103 168	0,15%
ATL 2014-3C	2 000	200 000	207 795	0,31%
ATL 2016-1 C	5 000	500 000	508 152	0,75%
ATL 2017 SUB	7 000	700 000	704 603	1,04%
ATL 2017-11	2 000	200 000	208 069	0,31%
ATLSUBB17	5 000	500 000	504 500	0,74%
ATLSUBB17A	10 000	1 000 000	1 000 864	1,47%
ATTIJ 2015	7 000	560 000	590 520	0,87%
ATTIJBANK17A	10 000	1 000 000	1 021 412	1,50%
ATTILES20142	5 000	500 000	523 696	0,77%
ATTILES2015A	3 000	180 000	184 858	0,27%
ATTILES2016C	5 000	500 000	505 860	0,74%
ATTISING141B	5 000	200 000	203 724	0,30%
ATTISING141C	5 000	400 000	407 604	0,60%
ATTLEA2012/2	15 000	300 000	311 892	0,46%
BH 2009	10 000	615 385	634 969	0,93%
BH 2013-1	2 500	107 143	108 661	0,16%
BTE 2011C	5 939	237 560	245 029	0,36%
BTE 2016A	17 000	1 700 000	1 768 653	2,60%
BTK 2014-1A	5 000	300 000	314 016	0,46%
BTK2012/1B	10 000	428 571	447 507	0,66%
BTK2012/1BB	10 000	428 571	447 507	0,66%
CIL 2008	10 000	400 000	416 464	0,61%
CIL 2014/1	10 000	400 000	404 920	0,60%
CIL 2014/11	2 000	80 000	80 984	0,12%
CIL 2015/1	8 000	480 000	488 691	0,72%
CIL 2016/1	5 000	400 000	409 072	0,60%
CIL 2016/11	10 000	800 000	818 144	1,20%
CIL 2016/2	5 000	500 000	518 740	0,76%
CIL 2016/2A	2 000	200 000	207 496	0,31%
CIL 2017 1	2 000	200 000	203 198	0,30%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2017	En % de l'actif net
EN 2014/A	17 217	83 648	84 805	0,12%
EN 2014/A67	404	1 899	1 926	0,00%
EN 2014/A68	553	2 599	2 636	0,00%
EN 2014/A69	425	1 998	2 026	0,00%
EN 2014/A70	351	1 650	1 673	0,00%
EN 2014/A71	149	700	710	0,00%
EN 2014/A72	30	141	143	0,00%
EN 2014/A73	66	310	315	0,00%
EN 2014/A74	37	174	176	0,00%
EN 2014/A75	5	24	24	0,00%
EN 2014/A76	159	747	758	0,00%
EN 2014/A77	218	1 025	1 039	0,00%
EN 2014/A78	41	193	195	0,00%
EN 2014/A79	227	1 067	1 082	0,00%
EN 2014/A80	45	212	215	0,00%
EN 2014/A81	190	893	906	0,00%
EN 2014/A82	584	2 745	2 784	0,00%
EN 2014/A83	128	602	610	0,00%
EN 2014/B	2 490	199 200	201 965	0,30%
HL 2013/1	5 250	105 000	107 179	0,16%
HL 2013/11	4 000	80 000	81 622	0,12%
HL 2013/2B	6 000	480 000	496 627	0,73%
HL 2014-1A	5 000	300 000	316 900	0,47%
HL 2015-01A	8 000	480 000	492 474	0,72%
HL 2015-B	5 000	500 000	526 908	0,78%
HL 2016-02	6 000	600 000	631 694	0,93%
HL 2016-1	5 000	400 000	406 372	0,60%
HL 2017-01A	2 400	240 000	249 621	0,37%
HL 2017-02	5 000	500 000	507 140	0,75%
HL 2017-022	2 500	250 000	253 570	0,37%
MODSING2012	5 000	300 000	309 616	0,46%
SERVICOM16	1 000	100 000	104 098	0,15%
TL SUB 2016	2 500	250 000	262 258	0,39%
TLG 2014-1	5 000	400 000	410 052	0,60%
TLG 2015-1B	15 000	1 500 000	1 524 420	2,24%
TLG 2016-1 B	2 000	200 000	206 082	0,30%
UBCI 2013	2 500	150 000	152 750	0,22%
UIB 2011-2	5 000	142 857	147 365	0,22%
UIB 2012-1A	20 000	857 141	888 391	1,31%
UIB 2015	10 000	1 000 000	1 017 264	1,50%
UIB 2015B	3 000	300 000	305 179	0,45%
UIB SUB2016	12 000	1 200 000	1 252 157	1,84%
UIB SUB2016C	2 000	200 000	207 786	0,31%
UIB SUB2016D	2 000	200 000	207 688	0,31%
UNICTOR 2013	500	20 000	21 264	0,03%
<b>TOTAL</b>		<b>33 349 317</b>	<b>34 257 316</b>	<b>50,43%</b>

**(3) BTA:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2017	En % de l'actif net
BTA0327 6.6%	3 000	2 751 360	2 851 716	4,20%
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 059 858	3,03%
BTA10042024	500	482 000	496 441	0,73%
BTA10042024A	500	481 500	492 941	0,73%
BTA10042024B	500	482 000	493 441	0,73%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 483 173	2,18%
BTA10042024D	500	481 750	493 191	0,73%
BTA10042024E	1 000	960 500	983 382	1,45%
BTA10082022	1 000	956 200	962 582	1,42%
BTA13042028B	500	466 000	478 556	0,70%
BTA13042028C	500	464 500	477 057	0,70%
<b>Total</b>		<b>11 034 660</b>	<b>11 272 338</b>	<b>16,59%</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	0	337 269	0	133 636	133 636
Revenus des obligations	472 285	1 356 148	404 370	1 240 397	1 666 680
Revenus des BTA	109 243	342 440	163 051	498 217	629 237
<b>Total</b>	<b>581 528</b>	<b>2 035 857</b>	<b>567 421</b>	<b>1 872 250</b>	<b>2 429 553</b>

**3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2017 à 4 486 491 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	TX BRUT	En % de l'actif net
CD031117	04/09/2017	AMEN BANK	500 000	03/11/2017	3 862	496 138	497 866	5,85	0,73%
CD041217	05/09/2017	ATTIJARI LEASING	500 000	04/12/2017	7 555	492 445	494 598	7,7	0,73%
CD141117	16/08/2017	HANNIBAL LEASE	500 000	14/11/2017	7 699	492 301	496 199	7,85	0,73%
CD201017	21/08/2017	AMEN BANK	500 000	20/10/2017	4 085	495 915	498 697	6,19	0,73%
CD291017	31/07/2017	AMEN BANK	500 000	29/10/2017	5 892	494 108	498 148	5,98	0,73%
PL091017	28/09/2017	ATTIJARI BANK	2 003 289	09/10/2017	3 171	2 000 118	2 000 983	5,19	2,95%
<b>TOTAL</b>			<b>4 503 289</b>		<b>32 264</b>	<b>4 471 025</b>	<b>4 486 491</b>		<b>6,60%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placements en compte courant à terme	146 836	461 030	162 963	488 252	655 952
Revenus des Billets de trésorerie	3 354	13 282	13 838	43 039	51 476
Revenus des Certificats de dépôt	61 926	63 537	11 213	32 145	33 598
Revenus des Pensions livrées	19 461	33 412	16 748	17 811	24 891
Revenus du Compte rémunéré	0	3 500	2 916	7 616	7 616
<b>Total</b>	<b>231 577</b>	<b>574 761</b>	<b>207 678</b>	<b>588 863</b>	<b>773 533</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 14 725 143 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	10 270 000	10 378 591	15,28%
Avoirs en banque		4 346 552	6,40%
<b>TOTAL</b>	<b>10 270 000</b>	<b>14 725 143</b>	<b>21,68%</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/01/2018	152 739	6,83
PLACT	AMEN BANK	02/01/2018	661 872	6,83
PLACT	AMEN BANK	02/01/2018	132 296	6,83
PLACT	AMEN BANK	03/01/2018	152 605	6,83
PLACT	AMEN BANK	03/01/2018	50 868	6,83
PLACT	AMEN BANK	05/01/2018	101 557	6,83
PLACT	AMEN BANK	05/01/2018	152 335	6,83
PLACT	AMEN BANK	05/01/2018	335 138	6,83
PLACT	AMEN BANK	06/02/2018	302 829	6,94
PLACT	AMEN BANK	06/02/2018	272 546	6,94
PLACT	AMEN BANK	06/02/2018	151 415	6,94
PLACT	AMEN BANK	06/02/2018	151 415	6,94
PLACT	AMEN BANK	06/02/2018	353 301	6,94
PLACT	AMEN BANK	08/01/2018	111 992	6,83
PLACT	AMEN BANK	08/11/2017	221 665	6,64
PLACT	AMEN BANK	09/01/2018	172 327	6,94
PLACT	AMEN BANK	09/02/2018	201 849	7,15

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	09/03/2018	533 405	7,15
PLACT	AMEN BANK	09/03/2018	100 643	7,15
PLACT	AMEN BANK	09/10/2017	606 934	6,43
PLACT	AMEN BANK	11/01/2018	152 008	6,94
PLACT	AMEN BANK	12/10/2017	303 340	6,43
PLACT	AMEN BANK	13/03/2018	493 609	7,15
PLACT	AMEN BANK	13/11/2017	50 349	6,64
PLACT	AMEN BANK	13/11/2017	100 699	6,64
PLACT	AMEN BANK	13/11/2017	120 838	6,64
PLACT	AMEN BANK	16/03/2018	211 119	7,15
PLACT	AMEN BANK	17/01/2018	313 584	6,94
PLACT	AMEN BANK	17/01/2018	192 196	6,94
PLACT	AMEN BANK	19/12/2017	150 917	6,8
PLACT	AMEN BANK	22/01/2018	506 008	6,94
PLACT	AMEN BANK	22/01/2018	888 968	6,94
PLACT	AMEN BANK	23/10/2017	100 972	6,43
PLACT	AMEN BANK	23/10/2017	242 334	6,43
PLACT	AMEN BANK	25/01/2018	101 542	6,83
PLACT	AMEN BANK	25/12/2017	50 034	6,19
PLACT	AMEN BANK	25/12/2017	500 339	6,19
PLACT	AMEN BANK	26/02/2018	302 445	7,15
PLACT	AMEN BANK	30/10/2017	272 359	6,43
PLACT	AMEN BANK	31/10/2017	405 200	6,59
			<b>10 378 591</b>	

### 3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 30/09/2017 comme suit :

Désignation	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 30/09/2016	Valeur au 31/12/2016
Intérêts courus sur comptes rémunérés	5 476	3 546	12 033
<b>Total</b>	<b>5 476</b>	<b>3 546</b>	<b>12 033</b>

### 3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 30/09/2017 comme suit :

Désignation	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 30/09/2016	Valeur au 31/12/2016
Gestionnaire	40 718	35 063	36 335
<b>Total</b>	<b>40 718</b>	<b>35 063</b>	<b>36 335</b>

### 3.6 Autres créiteurs divers

Cette rubrique se détaille au 30/09/2017 comme suit :

Désignation	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 30/09/2016	Valeur au 31/12/2016
Retenue à la source	5 185	5 630	7 068
CMF	1 993	5 009	5 190
Contribution conjoncturelle	140 649	0	0
Jeton de Présence	1 985	0	0
<b>Total</b>	<b>149 812</b>	<b>10 639</b>	<b>12 258</b>

### 3.7 Capital

<b>Capital social au 31-12-2016</b>	<b>58 776 527</b>
Souscriptions	103 262 488
Rachats	-96 061 294
Frais de négociation de titres	-12
VDE/titres. Etat	-41 000
VDE / titres OPCVM	-1 525
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	1 792
Plus ou moins-value réalisée sur titres Etat	32 000
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-183 994
Plus ou moins-value report sur titres Etat	13 860
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-28 290
Régularisation des sommes non distribuable (souscription)	-293 888
Régularisation des sommes distribuable (rachat)	254 224
<b>Variation de la part du capital</b>	<b>6 954 361</b>
<b>Capital au 30-09-2017</b>	<b>65 730 888</b>

La variation du capital de la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 s'élève à 6 954 361DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 s'élève à 6 557 173 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 30/09/2017 est de 651 628 contre 580 958 au 31/12/2016.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2016</b>	<b>1 277</b>
Nombre d'actionnaires entrants	564
Nombre d'actionnaires sortants	-410
<b>Nombre d'actionnaires au 30-09-2017</b>	<b>1 431</b>

### 3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2017 s'élèvent à 2 202 848 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 30/09/2016	Valeur au 31/12/2016
Sommes distribuables exercices antérieurs	-49 077	14	14
Résultat d'exploitation	2 071 904	2 048 239	2 664 023
Régularisation du résultat d'exploitation	180 021	-46 658	-64 002
<b>Total</b>	<b>2 202 848</b>	<b>2 001 594</b>	<b>2 600 035</b>

### 3.9 Intérêts des mises en pension

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts/pension livrée	0	0	0	10 744	10 744
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 744</b>	<b>10 744</b>

### 3.10 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	123 583	333 959	115 499	336 191	443 337
<b>Total</b>	<b>123 583</b>	<b>333 959</b>	<b>115 499</b>	<b>336 191</b>	<b>443 337</b>

### 3.11 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique ainsi que la contribution conjoncturelle exceptionnelle

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	17 654	47 708	16 500	48 027	63 333
Sces bancaires et assimilés	4 253	5 849	1 143	4 130	5 840
TCL	4 236	8 564	1 606	5 782	6 874
Jetons de présence	1 512	1 985	8 000	8 000	8 935
Contribution exceptionnelle	47 364	140 649	0	0	0
<b>Total</b>	<b>75 019</b>	<b>204 755</b>	<b>27 249</b>	<b>65 939</b>	<b>84 982</b>

#### 4- INSTITUTION D'UNE CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **AMEN TRESOR SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 199 802 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

# **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2017**

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » clos le 30 Septembre 2017 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 30 Septembre 2017 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 139 340 504 dinars, un actif net de 138 675 233 dinars et une valeur liquidative de 101,475 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

### **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

### **Conclusion de l'examen limité**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels 30 Septembre 2017 tels qu'annexés au présent rapport.

Tunis, le 31 octobre 2017

**Le Commissaire aux Comptes**

**Aymen EL ABED**

**BILAN**  
arrêté au 30/09/2017  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>82 029 389</b>	<b>69 439 087</b>	<b>68 475 693</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		4 007 138	5 002 152	3 969 843
b - Obligations et Valeurs assimilées		78 022 252	64 436 935	64 505 850
c - Autres Valeurs		-	-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>57 310 943</b>	<b>37 212 714</b>	<b>37 493 559</b>
a - Placements monétaires	<b>3-3</b>	31 861 121	18 925 025	21 388 533
b - Disponibilités	<b>3-5</b>	25 449 822	18 287 689	16 105 026
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3-6</b>	172	27 473	27 473
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>139 340 504</b>	<b>106 679 274</b>	<b>105 996 725</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-9</b>	94 767	132 745	146 451
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-10</b>	570 505	313 772	317 503
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>665 271</b>	<b>446 517</b>	<b>463 954</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-7</b>	134 640 909	102 862 692	101 172 925
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-8</b>	<b>4 034 324</b>	<b>3 370 065</b>	<b>4 359 846</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 242	544	535
b - Sommes distribuables de la période		4 033 082	3 369 521	4 359 311
<b>ACTIF NET</b>		<b>138 675 233</b>	<b>106 232 757</b>	<b>105 532 771</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>139 340 504</b>	<b>106 679 274</b>	<b>105 996 725</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Note	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>1 084 218</b>	<b>3 169 588</b>	<b>794 421</b>	<b>2 528 729</b>	<b>3 383 000</b>
a - Dividendes		-	156 220	-	196 741	196 741
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 084 218	3 013 368	794 421	2 331 988	3 186 259
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>785 676</b>	<b>1 967 553</b>	<b>365 111</b>	<b>966 702</b>	<b>1 401 234</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 869 894</b>	<b>5 137 141</b>	<b>1 159 532</b>	<b>3 495 431</b>	<b>4 784 234</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-11</b>	<b>-304 062</b>	<b>-838 573</b>	<b>-134 022</b>	<b>-380 853</b>	<b>-528 582</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 565 832</b>	<b>4 298 567</b>	<b>1 025 510</b>	<b>3 114 578</b>	<b>4 255 652</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-12</b>	<b>-125 096</b>	<b>-362 051</b>	<b>-30 746</b>	<b>-92 497</b>	<b>-127 289</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 440 736</b>	<b>3 936 516</b>	<b>994 764</b>	<b>3 022 081</b>	<b>4 128 363</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-181 041</b>	<b>96 566</b>	<b>228 300</b>	<b>347 440</b>	<b>230 948</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 259 695</b>	<b>4 033 082</b>	<b>1 223 064</b>	<b>3 369 521</b>	<b>4 359 311</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		<b>181 041</b>	<b>-96 566</b>	<b>-228 300</b>	<b>-347 440</b>	<b>-230 948</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		70 183	35 162	261 259	165 545	213 686
* +/- values réalisées sur cession des titres		-2 097	-13 765	-208 125	-216 574	-148 142
* Frais de négociation de titres		-	-	-	-3	-3
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 508 822</b>	<b>3 957 913</b>	<b>1 047 898</b>	<b>2 971 048</b>	<b>4 193 903</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2017**  
*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u></b>					
<b><u>des opérations d'exploitation</u></b>					
a - Résultat d'exploitation	1 440 736	3 936 516	994 764	3 022 081	4 128 363
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	70 183	35 162	261 259	165 545	213 686
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-2 097	-13 765	-208 125	-216 574	-148 142
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-3	-3
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	<b>-4 675 182</b>	-	<b>-3 332 013</b>	<b>-3 332 013</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>					
<b>a - Souscriptions</b>	<b>32 311 766</b>	<b>201 404 037</b>	<b>50 523 535</b>	<b>148 060 868</b>	<b>200 641 972</b>
* Capital	31 560 896	194 271 661	49 193 401	143 146 882	193 783 073
* Régularisation des sommes non distrib.	-3 256	18 533	-40 483	-73 420	-81 002
* Régularisations des sommes distrib.	754 126	7 113 843	1 370 618	4 987 407	6 939 901
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
<b>b - Rachats</b>	<b>-37 624 532</b>	<b>-167 544 307</b>	<b>-42 510 825</b>	<b>-135 221 539</b>	<b>-189 725 484</b>
* Capital	-36 690 394	-160 827 332	-41 403 316	-130 243 381	-182 684 168
* Régularisation des sommes non distrib.	1 076	-16 275	34 767	66 632	72 469
* Régularisation des sommes distrib.	-935 214	-6 700 700	-1 142 277	-5 044 790	-7 113 785
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-3 803 944</b>	<b>33 142 462</b>	<b>9 060 608</b>	<b>12 478 365</b>	<b>11 778 379</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>					
a - En début de période	142 479 177	105 532 771	97 172 149	93 754 392	93 754 392
b - En fin de période	138 675 233	138 675 233	106 232 757	106 232 757	105 532 771
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>					
a - En début de période	1 418 664	1 027 075	966 278	914 339	914 339
b - En fin de période	1 366 591	1 366 591	1 045 405	1 045 405	1 027 075
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>101,475</b>	<b>101,475</b>	<b>101,619</b>	<b>101,619</b>	<b>102,751</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>1,04%</b>	<b>2,89%</b>	<b>1,05%</b>	<b>3,09%</b>	<b>4,19%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/09/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

### 1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Évaluation des placements**

##### **a. Évaluation des actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

##### **b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

**c. Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêt à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

**2- 3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**2-4. L'abonnement de la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « Attijari Obligataire SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 309.627 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice

### 3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 82 029 389 Dinars contre 69 439 087 Dinars au 30/09/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2017(*)	30/09/2016	31/12/2016
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>80 057 558</b>	<b>67 991 476</b>	<b>66 586 057</b>
- Obligations et valeurs assimilées	76 043 872	62 980 188	62 651 188
- Actions SICAV Obligataires	4 013 686	5 011 288	3 934 869
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>52 167</b>	<b>-31 136</b>	<b>17 005</b>
-Obligations et valeurs assimilées	58 716	-22 000	-17 970
- Actions SICAV Obligataires	-6 549	-9 136	34 975
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.</b>	<b>1 919 664</b>	<b>1 478 747</b>	<b>1 872 631</b>
<b>Total</b>	<b>82 029 389</b>	<b>69 439 087</b>	<b>68 475 693</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

#### 3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 084 218 Dinars pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 contre un montant de 794 421 Dinars pour la même période en 2016, et se détaillent comme suit :

Libellé	3ème Trimestre 2017	30/09/2017	3ème Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Revenus des Obligations & valeurs assimilées	1 084 218	3013 368	794 421	2 331 988	3 186 259
- Revenus des titres OPCVM	-	156 220	-	196 741	196 741
<b>Total</b>	<b>1 084 218</b>	<b>3 169 588</b>	<b>794 421</b>	<b>2 528 729</b>	<b>3 383 000</b>

### **3-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 31 861 121 Dinars contre 18 925 025 Dinars au 30/09/2016 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2017<sup>(*)</sup></b>	<b>30/09/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
- Certificats de dépôts	31 736 798	18 838 192	21 310 184
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	124 323	86 833	78 349
- Billet de trésorerie	-	-	-
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>31 861 121</b>	<b>18 925 025</b>	<b>21 388 533</b>

(\*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 785 676 Dinars pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 contre 365 111 Dinars pour la même période en 2016 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>3ème Trimestre 2017</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>3ème Trimestre 2016</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
- Intérêts du compte courant	13 027	52 791	33 325	42 427	84 959
- Intérêts des Placements à terme	277 818	746 114	116 628	329 571	481 290
- Intérêts des Certificats de Dépôt	494 831	1 168 648	215 158	594 704	834 985
<b>Total</b>	<b>785 676</b>	<b>1 967 553</b>	<b>365 111</b>	<b>966 702</b>	<b>1 401 234</b>

### **3- 5 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 25 449 822 Dinars contre 18 287 689 Dinars au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
- Avoirs en banque	-778 870	14 700 946	6 155 897
- Sommes à l'encaissement	16 607 850	3 110 974	2 110 974
- Sommes à régler	-13 619 973	-4 595 318	-7 334 639
- Intérêts courus/Cpte courant	17 865	35 771	43 773
- Dépôt à termes	23 000 000	5 000 000	15 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	222 950	35 316	129 021
<b>Total</b>	<b>25 449 822</b>	<b>18 287 689</b>	<b>16 105 026</b>

### **3-6 Note sur les créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 172 Dinars contre un solde de 27 473 Dinars au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
- Retenue à la source sur BTA	172	27 473	27 473
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>27 473</b>	<b>27 473</b>

### **3-7 Note sur le capital**

<b>Capital au 30/06/2017</b>	
- Montant	139 704 501
- Nombre de titres	1 418 664
- Nombre d'actionnaires	926
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	31 557 640
- Nombre de titres	320396
- Nombre d'actionnaires nouveaux	228
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-36 689 318
- Nombre de titres	372 469
- Nombre d'actionnaires sortants	91
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	70183
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-2097
- Frais de négociation de titres	-
<b>Capital au 30/09/2017</b>	
- Montant	134 640 909
- Nombre de titres	1 366 591
- Nombre d'actionnaires	1 063

### **3- 8 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de la période et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	4 033 082	3 369 521	4 359 311
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 242	544	535
<b>Total</b>	<b>4 034 324</b>	<b>3 370 065</b>	<b>4 359 846</b>

### **3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 94 767 Dinars contre un solde de 132 745 Dinars au 30/09/2016, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
- Gestionnaire	80 151	87 176	96 313
- Dépositaire	14 616	45 569	50 138
<b>Total</b>	<b>94 767</b>	<b>132 745</b>	<b>146 451</b>

### **3- 10 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 570 505 Dinars au 30/09/2017 contre un solde de 313 772 Dinars au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires à payer (CAC)	21 103	22 359	25 000
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41236
- Dividende à payer exercice 2007	1026	1 026	1026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35665
- Dividende à payer exercice 2009	8087	8 087	8087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	7636	9 015	9015

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
- Dividende à payer exercice 2013	7 989	9 433	9433
- Dividende à payer exercice 2014	14 203	15 642	15642
- Dividende à payer exercice 2015	10130	11 505	11505
- CMF à payer	11 629	8 439	9429
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	42 773	47 776	46773
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11808
- Compte d'attente	916	916	916
- État taxes à payer	33 991	136	1240
-Contribution conjoncturelle à payer(*)	231 584	-	-
<b>Total</b>	<b>570 505</b>	<b>313 772</b>	<b>317 503</b>

(\*)Cf. note 2-4

### **3- 11 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 304 062 Dinars pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 contre 134 022 Dinars au pour la même période en 2016, et se détaille ainsi :

Libellé	3ème Trimestre 2017	30/09/2017	3ème Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	260 624	718 777	89 348	253 902	352 388
- Rémunération du dépositaire	43 438	119 796	44 674	126 951	176 194
<b>Total</b>	<b>304 062</b>	<b>838 573</b>	<b>134 022</b>	<b>380 853</b>	<b>528 582</b>

### **3- 12 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 125 096 Dinars pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, contre 30 746 Dinars pour la même période en 2016 et se détaille comme suit :

Libellé	3ème Trimestre 2017	30/09/2017	3ème Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	5 546	16 455	2640	12 973	15614
- Redevance CMF	36 811	101 522	25 240	71 724	99545
- Autres charges/ Services bancaires	14	54	22	112	116
- TCL	4 683	12 436	2 844	7 688	12014
-Contribution conjoncturelle(*)	78 042	231584	-	-	-
<b>Total</b>	<b>125 096</b>	<b>362 051</b>	<b>30 746</b>	<b>92 497</b>	<b>127289</b>

(\*)Cf. note 2-4

#### 4 - AUTRES INFORMATIONS

##### 4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,708 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du troisième trimestre de l'année 2017 s'élève à 260 624 Dinars TTC.

##### 4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,118 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'« Attijari Bank » au titre du troisième trimestre de l'année 2017 s'élève à 43 438 Dinars TTC.

#### Annexe I

##### Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 30/09/2017

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif
<b>Obligations</b>		<b>36 412 202,633</b>	<b>37 387 873,789</b>	<b>26,83%</b>
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	1.066.200,000	1.112.813,680	0,80%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	1.400.000,000	1.400.935,890	1,01%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	2.000.000,000	2.101.856,438	1,51%
AMEN BANK SUB. 2017-1 CAT A	20 000	2.000.000,000	2.049.955,069	1,47%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	800.000,000	843.467,398	0,61%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	2.000.000,000	2.040.223,562	1,46%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	2.000.000,000	2054.706,850	1,47%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	308.000,000	316.424,855	0,23%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	2.400.000,000	2.513.006,466	1,80%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	1.000.000,000	1.036.475,617	0,74%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	2.000.000,000	2.041.521,096	1,47%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	500.000,000	520.192,877	0,37%
CIL 2014/2	1 761	105.660,000	109.954,486	0,08%
CIL 2017/1	5 000	500.000,000	507.995,617	0,36%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	1.000.000,000	1.013.916,712	0,73%
HL 2015-01	5 000	50.000,000	513.076,165	0,37%
HL 2016-01	20 000	1.600.000,000	1.625.486,027	1,17%
MODERN LEASING 2012	5 000	300.000,000	309.530,959	0,22%
STB 2008/2	8 000	400.000,000	412.707,946	0,30%
UIB 2009/1	20 000	400.000,000	403.498,082	0,29%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	525.000,000	527.464,767	0,38%
UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	500.000,000	521.733,698	0,37%
EMPRUNT NATIONAL 2014 CAT C	20 000	1.750.000,000	1.775.086,850	1,27%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	3 500	16.712,500	17.331,995	0,01%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	477,500	495,200	0,00%

EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	479,150	495,992	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	8	38,332	39,680	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	9	43,123	44,640	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	5	24,003	24,820	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	344	1.652,920	1.708,402	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	373	1.792,265	1.852,423	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	319	1.532,795	1.584,245	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	409	1.965,245	2.031,210	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	150	720,000	744,490	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	751	3.604,800	3.725,831	0,00%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1.599.300,000	1.605.861,939	1,15%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2	25 000	625.000,000	635.362,904	0,46%
ATL 2010/2 TR AFC	20 000	400.000,000	413.559,233	0,30%
ATL 2010/2 TR BNAC	15 000	300.000,000	310.169,425	0,22%
ATTIJARI LEASING 2012-2	17 700	354.000,000	368.221,426	0,26%
ATTIJARI LEASING 2013-1	15 000	600.000,000	627.491,861	0,45%
ATTIJARI LEASING 2013-1	5 000	200.000,000	209.163,954	0,15%
BH 2009	50 000	3.075.000,000	3.174.510,060	2,28%
BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	300.000,000	300.503,474	0,22%
BTK 2009	5 000	150.000,000	153.851,570	0,11%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009"/BIAT	6 000	225.000,000	233.637,805	0,17%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	3.000.000,000	3.064.811,205	2,20%
T.LEASING 2012-2 CATA_V	10 000	200.000,000	207.236,102	0,15%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	300.000,000	301.382,796	0,22%
<b>BTA</b>		<b>39 631 668,997</b>	<b>40 634 377,898</b>	<b>29,16%</b>
BTA6%AVRIL2023	3 500	3.377.150,000	3.479.681,710	2,50%
BTA6%AVRIL2024	8 500	8.185.500,000	8.470.513,723	6,08%
BTA6%AVRIL2024	5 000	4.815.000,000	4.981.543,268	3,58%
BTA6.7%AVRIL2028	2 100	2.047.500,000	2.105.981,853	1,51%
BTA6.7%AVRIL2028	800	743.200,000	767.014 ,029	0,55%
BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1.021.350,000	1.054.130 ,359	0,76%
BTA6.7%AVRIL2028	818	759.513,000	783.863,106	0,56%
BTA6.7%AVRIL2028	900	836.100,000	862.599 ,305	0,62%
BTA6.7%AVRIL2028	2 200	2.038.872,000	2.102.607,574	1,51%
BTA6.7%AVRIL2028	2 200	2.046.550,000	2.109.880,972	1,51%
BTA6.7%AVRIL2028	2 200	2.048.728,000	2.111.944,199	1,52%
BTA6.9% MAI2022	1 860	1.972.530,000	1.948.543,864	1,40%
BTA6.9% MAI2022	4 910	5.070.040,247	5.108.160,544	3,67%
BTA6.9% MAI2022	800	827.840,000	839.796,480	0,60%
BTA6.9% MAI2022	1 000	1.032.000,000	1.047.580,651	0,75%
BTA6.9% MAI2022	1 700	1.753.482,000	1.784.546,644	1,28%
BTA6.9% MAI2022	700	721.567,000	734.820,667	0,53%
BTA6.9% MAI2022	325	334.746,750	341.168,950	0,24%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>4 013 686,129</b>	<b>4 007 137,550</b>	<b>2,88%</b>
FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2.087.191,223	2.091.421,944	1,50%
SANADAT SICAV	4 922	530.573,362	526.944,398	0,38%
TUNISO EMIRATIE SICAV	13 464	1.395.921,544	1.388.771,208	1,00%

<b>Certificats de Dépôt</b>		<b>31 736 798,446</b>	<b>31 861 121,108</b>	<b>22,87%</b>
CD17/08/17_90J_1MD_HANNIBAL_LEASE_7.80%	1	984.698,381	992.275,315	0,71%
CD17/08/17_90J_2.5MD_MODERN_LEASING_7.60%	1	2462.708,538	2.481.178,802	1,78%
CD18/07/17_90J_3MD_HANNIBAL_LEASING_7.60%	1	2955.250,245	2.992.423,991	2,15%
CD19/07/17_90J_1MD_ATTIJARI_LEASING_7.50%	1	985.276,074	997.342,193	0,72%
CD22/09/17_10J_1MD_ATTIJARI_BANK_5.69%	1	998.737,551	999.873,576	0,72%
CD23/08/17_90J_2MD_MODERN_LEASING_7.70%	1	1969.781,702	1.982.734,999	1,42%
CD24/08/17_90J_1MD_ATTIJARI_LEASING_7.50%	1	985276,074	991.426,216	0,71%
CD24/08/17_90J_2MD_HANNIBAL_LEASE_7.80%	1	1969.396,763	1.982.174,171	1,42%
CD25/09/17_80J_2.5MD_ATTIJARI_LEASING_7.70%	1	2466.353,507	268.837,675	1,77%
CD26/09/17_10J_1MD_ATTIJARI_BANK_5.69%	1	998.737,551	999.368,277	0,72%
CD26/09/17_10J_2.5MD_BIAT_5.69%	1	2496.843,877	2.498.420,692	1,79%
CD27/09/17_10J_1.5MD_BIAT_5.69%	1	1.498.106,326	1.498.863,078	1,08%
CD28/09/17_10J_1.5MD_ATTIJARI_BANK_5.69%	1	1.498.106,326	1.498.673,800	1,08%
CD28/09/17_10J_1MD_BIAT_5.69%	1	998.737,551	999.115,867	0,72%
CD29/09/17_10J_3MD_BIAT_5.69%	1	2.996.212,653	2.996.969,166	2,15%
CD29/09/17_10J_4MD_ATTIJARI_BANK_5.69%	1	3.994.950,204	3.995.958,888	2,87%
CD30/08/17_90J_1.5MD_ATTIJARI_LEASING_7.60%	1	1.477.625,123	1.485.484,402	1,07%
<b>Dépôt à terme</b>		<b>23 000 000,000</b>	<b>23 222 949,479</b>	<b>16,67%</b>
DAT01/08/17_6MD_90J_ATTIJARI_BANK_6.80%	1	6.000.000,000	6.054.549,041	4,35%
DAT05/07/17_3MD_90J_ATTIJARI_BANK_6.59%	1	3.000.000,000	3.038.131,726	2,18%
DAT11/08/17_2MD_90J_ATTIJARI_BANK_6.80%	1	2.000.000,000	2.015.202,192	1,45%
DAT12/07/17_5MD_90J_ATTIJARI_BANK_6.59%	1	5.000.000,000	5.058.497,534	3,63%
DAT14/08/17_5MD_90J_ATTIJARI_BANK_6.80%	1	5.000.000,000	5.035.769,863	3,61%
DAT21/07/17_2MD_90J_ATTIJARI_BANK_6.59%	1	2.000.000,000	2.020.799,123	1,45%
<b>Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme</b>		<b>134 794 356,205</b>	<b>137 113 459,824</b>	<b>98,40%</b>